



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PLAN D'ACTION POUR L'ÉCOLE MATERNELLE 2022-2028





SOMMAIRE

Le mot de la Rectrice

1. Viser la réussite pour chacun des élèves

1.1 Définir collectivement des objectifs d'enseignement et proposer des progressions pour les atteindre

1.2 Indiquer des objectifs et des rythmes adaptés pour accompagner le développement harmonieux de l'enfant

1.3 Développer une démarche articulée avec le périscolaire et les structures d'accueil de la petite enfance pour une continuité éducative au service des apprentissages et du développement des enfants

1.4 Renforcer les alliances éducatives du territoire avec les partenaires de l'école, le monde associatif et les parents d'élèves

2. Former les personnels

2.1 Déployer une politique massive de formation et d'accompagnement des professeurs dans chaque académie à l'instar des plans français et mathématiques

2.2 Identifier les pratiques efficaces pour répondre aux besoins des enfants d'école maternelle

3. Innover

3.1 Organiser des groupes de réflexion et des expérimentations locales

3.2 Développer des projets innovants qui répondent aux besoins des élèves

Références



Le plan d'action 2022-2028 pour l'école maternelle :

donner à tous les élèves les bases de leur réussite et garantir leur épanouissement

Le mot de la Rectrice,

La mission première de l'école maternelle est de donner aux enfants l'envie et le plaisir d'apprendre afin de leur permettre de devenir progressivement des élèves. Elle pose les bases nécessaires à l'acquisition des savoirs fondamentaux et institue une expérience de l'école fondée sur la confiance en soi, l'estime de soi et le respect des autres. Elle concourt à l'épanouissement affectif des enfants.

Ce plan d'action maternelle présente les actions à mener pour le renforcement de la scolarité au cycle 1. Déployé dans chaque académie à la demande du ministre, il se donne pour objectif, de mobiliser dans la durée différents leviers essentiels : le renforcement des compétences et des savoirs de l'ensemble des acteurs ainsi que la consolidation des partenariats éducatifs avec la sphère familiale et territoriale.

Les particularités de notre territoire ont été identifiées dans le cadre du plan stratégique de l'Académie 2021-2025 : une population jeune, des élèves en pleine progression, un département où coexistent deux langues de statut différent qui en font sa richesse linguistique, le créole et le français, un partenariat dynamique autour de l'école. C'est aussi un contexte économique fragile où l'insertion professionnelle et l'épanouissement personnel des jeunes doivent être soutenus, et où subsistent certaines formes d'inégalités notamment sociales.

Forte de ces atouts et fragilités, l'ambition de l'Académie pour la maternelle cible trois objectifs clés : viser la réussite pour chacun des élèves, former les personnels, innover.

Le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, la prise en compte de la langue première de l'élève à l'entrée à l'école, la formation des professeurs sur les spécificités de l'enseignement en maternelle, les aménagements adaptés aux besoins des enfants, témoignent des grandes orientations déjà engagées.

Ces orientations seront renforcées notamment à travers la formation continue. Les formateurs du premier degré ont pu bénéficier cette année d'un parcours national et académique de formation leur permettant ainsi d'accompagner les équipes au plus près de leurs besoins dès la rentrée 2023.

Les transitions éducatives feront l'objet d'une attention particulière, à l'entrée à l'école en collaboration avec les services de la petite enfance, dans la mise en place des conditions favorisant l'inclusion scolaire, le bien-être et l'épanouissement de tous en coéducation avec les parents, et dans la préparation aux fondamentaux de l'école élémentaire.

L'innovation sera enrichie de la conduite de projets d'éducation à la santé, aux arts, à la culture, et à la citoyenneté, soutenant l'exigence de réussite scolaire et éducative des enfants et dans le cadre de l'ouverture à l'international.

Une belle ambition pour notre territoire.

Je remercie vivement tous ceux, personnels d'encadrement, formateurs, équipes d'écoles qui ont contribué à travers leurs témoignages et de nombreuses concertations à la rédaction de ce plan.



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

J'invite tout un chacun, professionnels, parents, partenaires à se mobiliser pour faire de l'école maternelle une première étape de la scolarité obligatoire qui garantisse à chaque enfant les conditions de sa plus belle réussite.

Chantal Manès-Bonnisseau

Rectrice de l'académie de La Réunion

1. Viser la réussite pour chacun des élèves

1.1 Définir collectivement des objectifs d'enseignement et proposer des progressions pour les atteindre.

Les objectifs d'enseignement définis visent à améliorer les résultats des élèves aux évaluations nationales d'entrée au CP, en s'attachant à réduire les écarts des résultats de l'académie avec ceux du national et à accompagner au plus près les écoles pour lesquelles les élèves demeurent en grande difficulté d'apprentissage.

Cette dynamique s'inscrit dans un plan massé stratégique Evaluations établi en concertation avec les Inspecteurs de l'Education nationale missionnés Evaluations, Mathématiques, Français, Maternelle, Formation continue. Il est coordonné par le Doyen des Inspecteurs du premier degré et validé par l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique Adjoint des Services de l'Education nationale.

Dans un contexte créolophone et multilingue, une priorité est accordée au développement de stratégies d'enseignement du langage oral à partir de la prise en compte de la langue première des élèves, au développement du langage écrit avec une attention particulière à la compréhension et au geste d'écriture, et à une approche sensible et structurée des premiers nombres.

Objectifs

Construire une culture de l'évaluation dès les petites classes : accompagner les équipes d'écoles dans l'analyse et l'exploitation des résultats aux évaluations nationales d'entrée au CP et dans l'appropriation des ressources Eduscol au service d'un enseignement progressif et structuré du langage et des mathématiques tout au long du cycle 1.

Garantir une transition fluide du cycle 1 au cycle 2 par la mise en place de temps dédiés en réunions de directeurs, et en conseils de maîtres en commun.

Actions

- Accompagnement des équipes d'écoles maternelles, des constellations des plans mathématiques, français et maternelle, accompagnement des classes de grandes sections dédoublées, déploiement du plan stratégique académique Evaluations.
- Mise en synergie des équipes d'écoles maternelles et élémentaires pour accompagner la continuité des parcours des élèves.



1.2 Indiquer des objectifs et des rythmes adaptés pour accompagner le développement harmonieux de l'enfant.

L'attention portée à l'éveil de la personnalité de l'enfant doit permettre à chacun de trouver dans l'école un lieu d'épanouissement individuel et collectif. Les transitions entre les différents temps de l'enfant font l'objet d'une attention particulière.

Objectifs

Engager collectivement une réflexion sur le respect des besoins, le développement et l'épanouissement de l'enfant.

Actions

- Conduite d'une réflexion académique sur la prise en compte des besoins de l'enfant.
- Institutionnalisation d'un temps fort annuel sur le respect des rythmes et des besoins de l'enfant : une semaine de l'école maternelle en collaboration AGEEM/CANOPE/Académie/INSPE.

1.3 Développer une démarche articulée avec le périscolaire et les structures d'accueil de la petite enfance pour une continuité éducative au service des apprentissages et du développement des enfants.

L'entrée à l'école correspond fréquemment à une première expérience éducative en collectivité, créatrice de nouveaux repères affectifs, sociaux, spatiaux et temporels.

Une attention est portée aux gestes et postures professionnels de premier accueil des enfants et de leurs parents. L'articulation entre le temps scolaire, la restauration et les moments où l'enfant est pris en charge dans le cadre de l'accueil périscolaire est travaillée avec tous les acteurs concernés de manière à favoriser le bien-être des enfants et à constituer une continuité éducative.

Deux entrées sont privilégiées : le développement de formations inter-catégorielles, les partenariats de proximité entre les établissements d'accueil du jeune enfant (avant et après trois ans).

Objectifs

Consolider les alliances éducatives sur les territoires pour mieux accompagner enfants et parents dès le début de la scolarisation.

Actions

- Développement de collaborations entre les professionnels des structures d'accueil de la petite enfance et les professionnels de l'école maternelle. Ces collaborations ont pour objectifs :
 - Pour les enfants, de préparer leur entrée à l'école maternelle : découvrir un nouvel espace de jeux, d'apprentissage et de partage avec d'autres enfants, appréhender l'espace de l'école maternelle et la vie d'une classe de petite section.
 - Pour les parents, de leur permettre d'accompagner l'enfant dans la découverte de l'école puis tout au long de son parcours scolaire.



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

- Pour les professionnels, d'articuler entre elles les actions des uns et des autres, de travailler à leurs représentations respectives et de faire évoluer leurs pratiques.

Sous l'impulsion des inspecteurs chargés d'une circonscription :

- Organisation de temps d'échanges entre les professionnels du secteur de la petite enfance et les personnels de l'éducation nationale intervenant dans le premier degré.

Sous l'impulsion des directeurs d'école :

- Organisation de visites croisées de professeurs des écoles de petite ou de toute petite section en établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) et d'éducateurs de jeunes enfants au sein des écoles, sur la base d'observables communs.
- Mise en place de transitions souples, sous forme de dispositifs passerelles entre les EAJE et les écoles maternelles, notamment dans le cadre de projets NEFLE.

Ces dispositions seront accompagnées par une réflexion départementale sur la continuité du parcours de l'enfant des services de la petite enfance vers l'école maternelle au sein d'un groupe de travail de la commission petite enfance du schéma départemental des services aux familles.

· Développement des classes passerelles, dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans en milieu mixte, associant services de la petite enfance et école, sur la base d'une convention tripartite associant l'Académie, la Caisse d'Allocations Familiales et chaque municipalité partenaire et porteuse de projet dans une cohérence éducative au service de l'accompagnement du parcours des enfants et de leurs parents.

L'objectif de l'académie est double : la transformation des classes d'enfants de moins de trois ans en classes passerelles ; une implantation d'une classe *a minima* dans chacune des 24 communes.

· Rédaction de chartes municipales collaboratives entre les Professeurs des Ecoles (PE) et les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

1.4 Renforcer les alliances éducatives du territoire avec les partenaires de l'école, le monde associatif et les parents d'élèves

Objectifs

Créer les conditions d'un partenariat efficace et durable au service de la coéducation.

Construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents dans une perspective de coéducation ; développer des actions d'accompagnement à la parentalité.

Actions

· Développement de projets de coéducation sur les territoires prioritaires : REP/REP+, Quartier Prioritaires de la politique de la Ville, cités éducatives.



2. Former les personnels

2.1 Déployer une politique massive de formation et d'accompagnement des professeurs dans chaque académie à l'instar des plans français et mathématiques.

Le plan d'action vise à donner les moyens à chaque Inspecteur de mettre en place un plan de formation pluriannuel, sur six ans, intégrant les grands axes des problématiques des constellations et priorisant les contenus dans un équilibre entre les besoins des équipes et les priorités nationales.

Objectifs

Impliquer tous les acteurs du 1er degré et les personnels encadrants, exerçant en école ou dans des missions de formation : enseignants, directeurs, conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, personnels des pôles ressources, ATSEM, AESH.

Prioriser les contenus de formation, dans un plan sur six ans, selon quatre entrées :

- Un renforcement des compétences didactiques en français et en mathématiques
- Une connaissance approfondie du développement de l'enfant
- L'éducation physique et sportive
- Les autres domaines pouvant également faire l'objet de modules de formation.

Actions

· Les formations concerneront :

Les équipes enseignantes : dans le cadre du plan d'animations pédagogiques de 18 heures. Les constellations mathématiques, français, maternelle sur les spécifiés de l'enseignement au cycle 1 sont construites autour de trois modalités :

- des constellations de cycle 1 visant la progressivité des enseignements tout au long du cycle (de la TPS/PS à la GS).

- des constellations de fin d'école maternelle : constellations de GS ou de GS en dédoublement ou constellations de GS/CP ou de GS/CP en dédoublement visant la consolidation des fondamentaux à l'entrée au CP, voire des constellations de cycle 1/cycle 2 pour la continuité des apprentissages inter-cycles, notamment dans les cas de petites structures d'écoles.

- des constellations d'entrée à l'école maternelle : constellations des enseignants exerçant auprès des enfants de moins de trois ans et de moins de quatre ans visant la sécurisation des parcours des enfants.

Les enseignants exerçant en classes de grande section dédoublées, en circonscription dans le cadre du plan académique de pilotage des classes dédoublées.

Les enseignants remplaçants selon un plan pluriannuel de formation massive sur les spécificités de l'enseignement en maternelle.

Les enseignants exerçant en REP+ : dans le cadre des 18 (12) demi-journées consacrées à la formation statutaire.

Les directeurs en formation initiale et en formation continue sur le pilotage du projet pédagogique de l'école.

Les référents des plans maternelle, français, mathématiques à la didactique des domaines d'apprentissage par déploiement du plan ministériel et académique de formation de formateurs : mutualisation des plans d'accompagnement des équipes, présentation de modules de formation, consolidation de l'expertise et actualisation des connaissances sur le cycle 1.



2.2 Identifier les pratiques efficaces pour répondre aux besoins des enfants d'école maternelle.

Objectifs

Développer des pratiques éducatives, pédagogiques et didactiques innovantes au service du plaisir d'apprendre et de progresser.

Actions

- Identification et valorisation des organisations collaboratives d'équipes d'écoles.
- Accompagnement des pratiques en classes de GS dédoublées en éducation prioritaire.

3. Innover

3.1 Organiser des groupes de réflexion et des expérimentations locales.

Plusieurs espaces d'expérimentation sont développés ou renforcés afin de créer les conditions d'une réflexion collective autour des axes du projet stratégique académique. Une priorité est accordée à la prise en compte de la langue première de l'élève à l'école maternelle.

Les espaces :

Le collège des Inspecteurs de l'Education nationale

Le groupe académique maternelle

Le collectif des référents maternelle

Le groupe des PEMF mission maternelle

Les groupes de réflexion de directeurs en circonscription

Les équipes d'école

Objectifs

Porter l'innovation au cœur des écoles. (Re)donner confiance à chaque membre de la communauté éducative dans sa capacité à innover, à être force de proposition.

Actions

- Accompagnement des équipes dans les démarches NEFLE et d'évaluation d'écoles.
- Développement de collectifs apprenants :
 - Les équipes d'écoles maternelles ou primaires engagées dans une démarche d'orientation spécifique de leur projet d'école (plurilinguisme, approche holistique du développement de l'enfant, activités physiques ou artistiques, etc.).
 - Les directeurs de classes maternelles en circonscription.
 - Les regroupements d'équipes d'écoles : les professionnels des classes passerelles, l'équipe projet Ecole du dehors ERASMUS +, autres équipes.



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3.2 Développer des projets innovants qui répondent aux besoins des élèves.

Objectifs

Accompagner les équipes d'école dans le déploiement de projets d'une école sécurisante et soutenant l'exigence de réussite des élèves.

Actions

- Accompagnement des équipes de classes maternelles développant des stratégies d'apprentissage en lien avec les évolutions de l'enseignement en maternelle.
- Conduite de projets partenariaux d'amélioration de l'espace scolaire : bâti et équipement des écoles, aménagement des espaces de vie des élèves et des personnels.

Références

- Programme d'enseignement de l'école maternelle, 24 juin 2021
- Circulaire de rentrée 2022 : Une École engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être - Agir dès la maternelle
- Note de service : Un plan d'action pour l'école maternelle, BO du 12 janvier 2023
- Plan stratégique académique 2021-2025

Plan d'action pour l'école maternelle 2022-2028

Directrice de la publication : Chantal Manès-Bonnisseau, rectrice de la région académique La Réunion

Maquette et mise en page : service Communication

Conception graphique : Philippe Dufner

Photo:Shutterstock, pictos:freepik

Mai 2023